



" ASSOCIATION AVICOLE DE MORTAIN ET SES ENVIRONS "

32^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Sous le haut patronage de la SCAF, SNC, FFV et FFC

04 et 05 Janvier 2025

Salle du COSEC 50140 MORTAIN BOCAGE

Championnat de France APADOM Canards domestiques

Coupe de France du lapin ALASKA

Partenaire course aux points et Challenge du meilleur mâle du lapin club de France

Championnats inter-régionaux : Pigeons King régions 2 et 3

Pigeons Strassers et Strassers de Moravie régions 2 et 1

Championnats régionaux : Poules soie et Poules Huppées

Championnats régionaux : Pigeons Mondains, Texans, Carneaux, Capucins, Pigeons origine Italienne

+Cravatés Italiens et Boulants

Challenge tourterelles rieuses

Challenge NORMANDIE AVICULTURE

Règlement général



Art.1 : L'exposition d'Aviculture est ouverte à tous les aviculteurs amateurs sélectionneurs d'animaux de race pure. Tous les animaux devront être bagués, tatoués ou pastillés des années 2020,2021, 2022,2023 et 2024
Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

Art.2 : Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit :

Unités APADOM	4.00 €
Autres Unités :	3.70 €
Couples : Oiseaux d'ornement (pas de volailles, ni de pigeons en couple)	5.00 €
Volières : Oies, Dindons, Palmipèdes (Préciser si Trio, couple, unité)	7.00 €
Cages d'échange et transit :1 sujet par cage	3.00 €
Catalogue + Frais de secrétariat obligatoire	6.00 €

L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après inscription, ne pourra réclamer le montant des droits versés.

Art.3 : Toute déclaration d'inscription, lisiblement remplie, doit être adressée au secrétaire:

Monsieur Heuzé Pierrick "10 le calvaire " 50140 le Neufbourg 06.20.21.75.80

E.mail association :

Elle doit être accompagnée du montant des inscriptions, réglée par chèque bancaire, libellé au nom de :
Association Avicole du Mortainais et de ses Environs

La clôture des inscriptions est fixée au **27 Novembre 2024**

Le comité se réserve le droit de refuser toute demande d'engagement sans avoir à en motiver sa décision.

Art.4 : Les exposants peuvent mettre des animaux en vente en inscrivant le prix sur la déclaration d'inscription .Ce prix sera majoré de 20 % au profit de l'association organisatrice. Tous les sujets vendus, pourront être retirés immédiatement en la présence d'un commissaire.

Art.5 : Le comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la bonne nourriture et la surveillance des animaux.
Cependant, il ne pourra être tenu responsable, en cas de décès, vols, changement de cage, perte de sujets et vols ou détérioration des emballages.

Art.6 : Mesures sanitaires : A l'arrivée, les sujets seront soumis à un contrôle vétérinaire. Il sera exigé un Certificat de vaccination contre la maladie de NEWCASTLE pour les pigeons et volailles à **joindre impérativement avec la déclaration d'inscription.**

Art.7 : Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite à toute personne étrangère au comité d'organisation. Les récompenses seront décernées après décision du jury, désigné par le comité d'organisation. Les décisions du jury seront sans appel. **Les exposants pourront être remboursés en toute ou partie des frais de leurs inscriptions si l'exposition ne pouvait pas avoir lieu en raison de cas de force majeure**

Art.8 : Calendrier de l'exposition :

Jeudi 02 Janvier de 14 h à 19 h	Réception et mise en cage des animaux
Vendredi 03 Janvier à partir de 9h	Opération du jury
Samedi 04 Janvier et Dimanche 05 Janvier à partir de 9h30	Ouverture au public et Bureau des ventes
Dimanche 05 Janvier à 16 h 30	Remise des récompenses et décaissement
Championnat de France APADOM et coupe de France lapin ALASKA décaissement 14h	

Art.9 : Principales récompenses :

- **Grand Prix SCAF : le meilleur jeune éleveur de moins de 18 ans non abonné SCAF**
- **Prix F.F.V. : le meilleur jeune éleveur volailles de moins de 18 ans (non cumulable avec le grand prix SCAF)**
- **Prix S.N.C.**
- **Challenge NORMANDIE AVICULTURE : Réservé aux adhérents des associations de Normandie aviculture**

4 Grands Prix d'élevage : sur 8 sujets de même race et même variété : 1 Volailles – 1 Palmipèdes oiseaux d'ornements - 1 Lapins cobayes - 1 Pigeons tourterelles

Pour participation aux prix d'élevage et prise en compte, il faut impérativement cocher 8 cases même race dans la colonne participation au prix d'élevage sur la feuille d'inscription

- **Prix de la ville de Mortain Bocage= GPE Volailles**
- **Prix de Mortain Bocage animations = GPE Palmipèdes oiseaux d'ornements**
- **Prix du président d'honneur (Éric Pommier) = GPE Lapins cobayes**
- **Prix de la ville de Barenton = GPE Pigeons tourterelles**

Des « meilleurs sujets »(GPH) seront désignés par les juges dans les catégories suivantes :

Oiseaux d'Ornement, Palmipèdes, Dindons	Lapins petites races et Rex
Volailles Grande race Française	Lapins nains et Cobayes
Volailles Grande race Etrangère	Tourterelles
Volailles races naines	Pigeons : Suivant classement SNC
Lapins grandes races	(regroupement des catégories si nombre de sujet inférieur à 15)
Lapins races moyennes	

Art.10 : Principales organisations et dotations dans le cadre de cette exposition :

- **Championnat de France des palmipèdes APADOM :Canards domestiques** Règlement du club
- **Coupe de France du lapin ALASKA** Règlement du club
- **Course aux points du lapin club de France,Challenge du meilleur mâle du lapin club de France**
- **Championnat inter-régional Pigeons King,Strassers et Strassers de Moravie** Règlement du club
- **Championnat régional Poules soie et Poules Huppées** Règlement du club
- Championnat régional pigeons :Mondains,Texans,Carneaux,Capucins,pigeons origine Italienne,cravatés italiens et Boulants** Règlement des clubs
- **Challenge régional des Tourterelles rieuses :**
- **Challenge Normandie Aviculture**

Dans chaque championnat régional des sujets hors régions peuvent être primés et récompensés

Art.11 : Le jury sera composé de juges officiels. Leurs décisions seront sans appel.

Le jury se réserve le droit de ne pas décerner certains «meilleurs sujets» dans certaines catégories si la qualité et ou le nombre d'animaux présentés sont insuffisants. Il pourra décerner autant de 97, 96, 95,... Les sujets ayant obtenus un Grand Prix d'Exposition, un titre de «meilleur sujet» dans leur catégorie peuvent concourir ensuite, dans le prix d'élevage ou les autres dotations de l'exposition.

Art.12 : Récompenses :

- Les Grands prix d'exposition, d'élevage et meilleurs sujets seront récompensés par un panier garni + 1 plaque
- Challenge Normandie aviculture : 1 grande plaque
- Prix d'ensemble : **classement uniquement du nombre de 97 et 96** : Coupes ou lot divers

-Pour tous les éleveurs : 1 plaque millésimée +1 récompense

Venez à MORTAIN vous y serez bien reçu, le but est de passer un bon moment de convivialité en aviculture

Art.13 : Les résultats du Palmarès pourront être obtenus à partir du vendredi 03 Janvier 2025 à partir de 20 h 30 en composant le ☎ 06.20.21.75.80 (Pierrick) ou le 06.69.54.60.15 (Sandrine). Merci de préparer vos N° de cages

Pour tous renseignements pendant l'exposition, vous pouvez appeler le 06.84.02.54.54. (Christian) ou 06.69.54.60.15 (Sandrine)

Art.14 : L'enlèvement et le décaissement de fin exposition se fera **obligatoirement** en présence d'un commissaire

Le commissaire général : Christian GANNE

La présidente : Sandrine GANNE